Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

STRUCTURED FINANCE

AXA Belgium Structured Finance II

Catégorie d'actions : AXA Belgium Structured Finance II EUR (ISIN : FR0010524421)
Cet OPCVM est géré par AXA IM Paris, filiale du Groupe AXA IM

Objectif et politique d'investissement

L'OPCVM est classé dans la catégorie suivante: « Obligations et autres titres de créance internationaux ».

Objectif d'investissement

L'objectif de l'OPCVM consiste à mettre en œuvre une gestion long terme dynamique sur un horizon de cinq années visant à rechercher un résultat semestriel distribuable équivalent à EURIBOR 3 mois + 2 %.

Politique d'investissement

L'OPCVM est activement géré afin de capturer **essentiellement** les opportunités sur les marchés de crédits des pays membres de l'OCDE, en particulier les zones géographiques européennes (Union Européenne) et nord-américaines en mettant en place diverses stratégies d'investissement et d'arbitrage.
Après avoir réalisé une analyse macroéconomique et microéconomique détaillée du marché, les décisions d'investissement se fondent sur :
- la prise de positions en duration (la duration mesure en nombre d'années la sensibilité d'un portefeuille aux variations des taux d'intérêts),
- le positionnement sur la courbe de taux (la courbe de taux illustre la relation entre la maturité et le taux d'un titre obligataire),
- le positionnement sur la courbe de crédit (la courbe de crédit illustre la relation entre la maturité et le taux du marché du crédit),
- l'allocation géographique,l'allocation sectorielle,la sélection de l'émetteur, la sélection des instruments.

L'OPCVM pourra ou non investir dans les titres composant l'indicateur de référence à sa libre discrétion et sans contrainte particulière.
L'OPCVM peut investir jusqu'à 100 % de son actif net dans un portefeuille de crédits, principalement à travers des investissements dans des titres émis par des véhicules de titrisation et/ou structures équivalentes dont la notation à l'achat est au minimum de A- (chez Standard and Poor's (S&P) ou de A3 chez Moody's ou équivalent chez Fitch) ou présentant des caractéristiques similaires. **Etant précisé que la sélection des instruments de crédit ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et repose sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.**
La sensibilité de l'OPCVM aux taux d'intérêt se situe généralement entre -5 et +5 : en cas de variation de 1 % des taux d'intérêt, la valeur liquidative de l'OCVPM pourra diminuer de 5 % ou s'apprécier de 5 %.
Dans la limite de 200 % l'actif net de l'OPCVM, la stratégie d'investissement peut être réalisée par des investissements en direct ou via des dérivés (notamment des dérivés de crédit et des contrats d'échange de taux ou de change). L'OPCVM peut utiliser des dérivés également pour se couvrir.

L'OPCVM est un produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 8 du Règlement Européen 2019/2088 du 27 Novembre 2019 portant sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Indicateur de référence

EURIBOR 3 mois, coupons réinvestis (déduction faite de la partie du coupon éventuellement distribuée à la discrétion de la Société de Gestion).
L'EURIBOR ou Euro Interbank Offered Rate est le taux de prêt interbancaire à 3 mois (entre banques de meilleures signatures) pour la rémunération de dépôts dans la zone euro.
Informations complémentaires sur le site www.euribor.org.
La gestion de l'OPCVM n'étant pas indicielle, la performance pourra s'éloigner de l'indicateur de référence qui n'est qu'un indicateur de comparaison.

Devise de l'OPCVM

Devise de référence de l'OPCVM : Euro.

Durée de placement recommandée

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Modalités de souscription/rachat

Les ordres de souscription doivent parvenir auprès du dépositaire chaque jour ouvré jusqu'au dernier jour ouvré de chaque semaine avant 12h00 (heure de Paris) et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative hebdomadaire.
Les ordres de rachat sont reçus chaque jour ouvré par le dépositaire et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative hebdomadaire sous réserve du respect d'un préavis de rachat de cinq jours ouvrés après réception de l'ordre si celui-ci a été reçu avant 12h00 (heure de Paris) ; étant entendu que la Société de gestion pourra, à sa discrétion et au cas par cas, accepter de réduire le délai de préavis de rachat.
L'attention des porteurs de parts est attirée sur l'existence potentielle de délais de traitement supplémentaires du fait de l'existence d'intermédiaires tels que le conseiller financier ou le distributeur.
La valeur liquidative de cet OPCVM est calculée sur une base hebdomadaire (le dernier jour ouvré de chaque semaine).
Minimum de souscription initiale : 1 000 000 Euros
Affectation des revenus: Capitalisation et/ou distribution.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible ← → **Risque plus élevé**

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

Le profil de risque passé ne préjuge pas du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à l'OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Pourquoi l'OPCVM est-il dans cette catégorie ?

L'OPCVM n'est pas garanti en capital. Il est investi sur des marchés et/ou utilise des techniques ou instruments, soumis à des variations à la hausse comme à la baisse pouvant engendrer des gains ou des pertes.

L'indicateur de risque de l'OPCVM est représentatif de son exposition aux marchés obligataires.

Risques importants non pris en compte par l'indicateur de risque

Risque de contrepartie : risque d'insolvabilité ou de défaillance d'une contrepartie de l'OPCVM, pouvant conduire à un défaut de paiement ou de livraison.

Risque de liquidité : risque de rencontrer des difficultés à acheter ou vendre les actifs de l'OPCVM.

Risque de crédit : risque que les émetteurs des instruments de dette détenus par l'OPCVM puissent faire défaut ou voir leur qualité de crédit se dégrader, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Impact de certaines techniques de gestion telles que l'utilisation de produits dérivés: le recours à ces techniques peut entraîner un levier ayant pour conséquence une amplification de l'impact des mouvements de marché sur l'OPCVM et peut engendrer des risques de pertes importantes et une baisse de la valeur liquidative.

STRUCTURED FINANCE

AXA Belgium Structured Finance II

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	6.00%
Frais de sortie	3.00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital (pour les souscriptions: avant que celui-ci ne soit investi / pour les rachats: avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué).	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0.21%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

*Frais d'entrée: Néant pour les entités du Groupe AXA
*Frais de sortie: Néant pour les entités du Groupe AXA

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

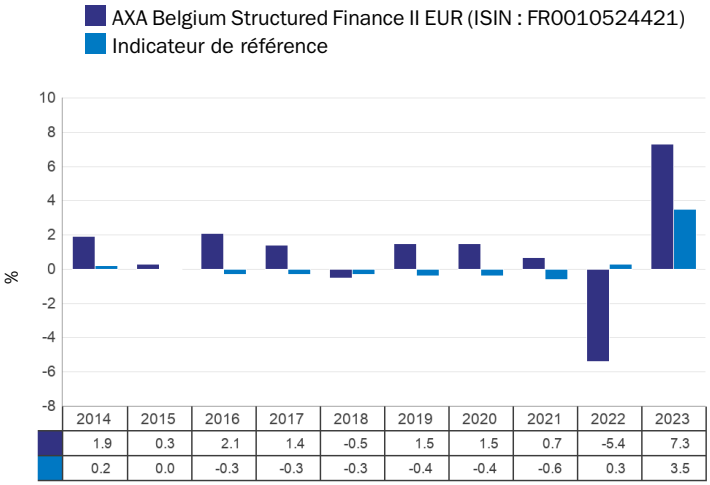
Les frais courants sont fondés sur les dépenses de la période des 12 derniers mois se terminant en décembre 2023. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut:

- les commissions de performance (néant)
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM

Le rapport annuel de l'OPCVM donnera le montant exact des frais encourus.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la section « frais » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet https://funds.axa-im.com/.

Performances passées



	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	1.9	0.3	2.1	1.4	-0.5	1.5	1.5	0.7	-5.4	7.3
	0.2	0.0	-0.3	-0.3	-0.3	-0.4	-0.4	-0.6	0.3	3.5

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances présentées sont nettes de frais. Les frais d'entrée et de sortie ne sont pas inclus dans les performances.

L'OPCVM a été créé le 24/10/2007.

Les performances passées sont calculées en Euro et sont exprimées en pourcentage de la valeur liquidative de l'OPCVM à chaque fin d'année.

Informations pratiques

Dépositaire :

BNP PARIBAS SA, Grands Moulins de Pantin
9, rue du Débarcadère - 93500 Pantin

Informations supplémentaires :

Plus d'informations concernant cet OPCVM, tels que le dernier prospectus, ainsi que le rapport annuel ou semi-annuel sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion ou bien sur le site https://funds.axa-im.com/.

Des détails sur la politique de rémunération actuelle de la société de gestion sont disponibles à l'adresse www.axa-im.com/important-information/remuneration-policy. Ils incluent la description du mode d'attribution de la rémunération et des avantages aux employés ainsi que le comité de rémunération. La société de gestion peut en fournir une copie papier sur demande.

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative :

La dernière valeur liquidative de l'OPCVM est disponible sur simple demande auprès d'AXA Investment Managers Paris ou sur son site https://funds.axa-im.com/.

Fiscalité :

L'OPCVM est soumis au régime fiscal de la France. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller habituel.

Déclaration de responsabilité :

La responsabilité d'AXA Investment Managers Paris ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. L'OPCVM n'est pas ouvert aux Investisseurs US visés dans le prospectus.